

David ZBÍRAL

LES « ESPRITS INCRÉDULES » DANS L'APOCRYPHE BOGOMILE *INTERROGATIO IOHANNIS*

Remarques préliminaires

Les *Questions de Jean*, apocryphe d'origine bogomile conservé dans deux recensions latines, attirent depuis longtemps l'attention des hérésiologues – aussi bien des médiévaux que des modernes. Elles semblent être plus lues par les inquisiteurs et les chercheurs que par les bogomiles et les cathares eux-mêmes. L'apocryphe était souvent surestimé et éclipsait d'autres sources importantes¹. Toujours est-il que l'*Interrogatio Iohannis* reste un document extrêmement précieux. Les *Questions de Jean* n'étaient certes pas un « catéchisme des Bogomiles² ». Il s'agit d'un raccourci pratique pour exprimer que l'apocryphe renferme en même temps des thèmes « archéologiques », cosmogoniques, anthropo-goniques, sotériologiques et eschatologiques. Mais il faut insister : l'*Interrogatio* ne contient pas une « doctrine de base » que tous les croyants sont censés accepter et qui jouit, somme toute, de leur accord. Il s'agit d'un apocryphe autant par le contenu que, semble-t-il, par la réception. Il ne faut y voir ni un sommaire des « *communes opiniones* » du bogomilisme et du catharisme, ni un cinquième évangile.

Dans les groupes cathares, il n'y avait pas un véritable contrôle doctrinal des membres, d'où la divergence d'opinions. Il n'est pas surprenant qu'elle se soit manifestée aussi dans le cas des *Questions de Jean*. Certains Concorezzenses acceptaient cet apocryphe (en tout ou en partie)³, sans doute sous l'influence de Nazaire, l'évêque de l'Église cathare de Concorezzo (on

1. C'est certainement le plus traduit de tous les textes bogomiles et cathares.

2. L'expression d'É. Turdeanu, « Préface », dans E. Bozóky, *Le livre secret des Cathares : Interrogatio Iohannis, apocryphe d'origine bogomile*, Paris, 1980 (rééd. 1990), p. 9.

3. La croyance semble être un phénomène beaucoup moins stable qu'on a tendance à le penser. Croire n'est pas, en général, accepter une liste d'articles de foi ; beaucoup d'aspects affectifs, momentanés, spontanés, « expérimentateurs » sont en jeu et la

peut supposer que c'était en premier lieu lui qui diffusait les thèmes de l'apocryphe parmi les cathares italiens)⁴. D'autres, en revanche, ne l'acceptaient pas. C'est Didier, le *filius maior* de Nazaire, qui représente ce second courant, un courant d'orientation plus rationaliste. Le *Tractatus de hereticis* nous dit : « Nazaire reconnaît un écrit qu'il appelle un secret⁵. Mais Didier avec ses adhérents ne reconnaît pas ce secret et le considère comme mauvais⁶ ». Cette mention d'une discordance à propos du « secret » n'est qu'un article sur la liste dressée par l'inquisiteur lombard des points de controverse dans l'Église de Concorezzo : le polémiste accentue les divergences pour montrer que « Satan est divisé contre lui-même ». En réalité, le « schisme » des Concorezzenses a très bien pu être une discussion interne entre les moins

la croyance peut aussi être, pour ainsi dire, « partielle » seulement (c'est l'incapacité de comprendre ces nuances qui a engendré, entre autres, les théories qu'il y aurait un « athéisme » au Moyen Âge). Ce qui valait pour les cathares, c'étaient les liens dans la communauté et l'exemple apostolique. C'est dans cette perspective plus « sociologique » et moins « théologique » qu'on peut mieux comprendre les renseignements des polémistes sur les croyances exotiques des cathares : il ne s'agissait pas d'un dogme ou d'un système, mais d'une analyse scripturaire libre de certains individus qui ont pu influencer, dans une mesure différant selon chaque cas individuel, leur entourage. C'est sous la plume des controversistes qu'est née la théologie cathare systématique.

4. La remarque de Jean Duvernoy (*La religion des cathares*, Toulouse, 1976, p. 35, n. 47), qu'on n'a pas le droit d'ajouter le /a/ dans l'explicit de la version de Carcassonne (« *secretum hereticorum de Concorresio portatum de Bulgaria /a/ Nazario suo episcopo plenum erroribus* ») pour soutenir que Nazaire a visité la Bulgarie, est juste. Néanmoins, c'est le *dativus auctoris* (*Nazario*) qu'aurait probablement employé l'auteur de l'explicit pour exprimer que c'était effectivement Nazaire qui avait apporté l'apocryphe. L'ajout enlève à l'explicit son équivoque, et donc n'est pas justifié, mais même sans cet ajout le *Nazario* peut bien (et mieux encore que le /a/ *Nazario*) exprimer que Nazaire a fait le voyage en Bulgarie. Le *Tractatus de hereticis* (A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, II : Le *Tractatus de hereticis* d'Anselme d'Alexandrie », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 20, 1950, p. 319) ne contient, dans la citation de l'explicit, aucune mention de Nazaire : « Ceci est le secret des hérétiques de Concorezzo, apporté de Bulgarie, plein d'erreurs et aussi en faux latin ». Néanmoins il faut dire que cela ne prouve pas nécessairement que le nom de Nazaire serait une interpolation tardive et douteuse.

5. Le renseignement de l'inquisiteur que Nazaire lui-même aurait employé le terme « *secretum* » (apocryphe) peut être imprécis (cf. E. Bozóky, « La part du mythe dans la diffusion du catharisme », *Heresis*, 35, 2001, p. 49).

6. *Tractatus de hereticis*, A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, II... », *op. cit.*, p. 311.

érudits, qui aimaient les récits apocryphes, et les jeunes rationalistes – un désaccord qui n'a pas provoqué de scission importante.

Il convient de replacer les *Questions de Jean* dans le cadre déterminé par son genre et de ne pas négliger l'aspect du genre en discutant de la portée de l'apocryphe. Ce n'est ni un écrit d'une importance fondamentale et générale pour les cathares, comme le sont les Rituels, ni un texte qu'il serait possible de ranger parmi des excès d'imagination et des mythes abracadabrants, indignes de notre intérêt (tendance observable chez certains historiens). Les *Questions de Jean* semblent avoir été lues ou écoutées par les cathares et les bogomiles (ceux qui les connaissaient) comme un apocryphe dans le sens propre du terme, donc comme un écrit extracanonique d'une portée plus ou moins grande, selon le cas. Certains le connaissaient, d'autres n'avaient pas la moindre idée de son existence, certains le prenaient pour authentique, d'autres non, certains l'appréciaient et d'autres (avant tout les intellectuels et leurs adhérents, semble-t-il) le remettaient en cause.

Les « esprits incroyables »

Le travail sur la première traduction tchèque de l'apocryphe⁷ a donné lieu, entre autres réflexions, à une tentative d'interpréter la phrase « *tunc exient*

7. D. Zbiral trad., « Bogomilsko-katarsky apokryf Otázky Jana Evangelisty », *Religio. Revue pro religionistiku*, 11, 2003, n° 1, p. 109-129 (version de Vienne annotée avec une introduction détaillée) ; D. Zbiral trad., « Otázky Jana Evangelisty », dans J. A. Dus dir., *Proroctví a apokalypsy (Novozákonní apokryfy, vol. 3)*, Prague, à paraître en 2006 (version de Carcassonne annotée avec une introduction abrégée), d'après l'édition d'E. Bozóky. Sur le site <http://mujweb.cz/www/david.zbiral/interrogatio.htm>, on peut trouver une liste des traductions la plus complète que j'aie pu dresser, un appendice commentant quelques thèmes de l'apocryphe (en tchèque) et un résumé de ma traduction (en français). Je tiens à remercier M. Jean Duvernoy de son aide, qui a permis de compléter et de préciser les données bibliographiques de certaines traductions. Parmi les traductions moins connues, je voudrais signaler la traduction croate, récemment rééditée (F. Sanjek, *Bosansko-humski krstjani u povijesnim vrelima, 13.-15. st.*, Zagreb, 2003, p. 234-251 ; je remercie cordialement M. Franjo Sanjek de m'avoir envoyé ce livre), et la traduction polonaise basée sur l'édition d'E. Bozóky (M. Starowieyski trad., dans M. Starowieyski dir., *Apokryfy Nowego Testamentu, vol. 3 : Listy i apokalipsy chrzescijanskie*, Kraków, 2001, p. 311-325 ; il s'agit de la version de Vienne, la fin étant suppléée par la version de Carcassonne). Note : l'ensemble des ouvrages en tchèque concernant le bogomilisme et le catharisme n'est pas jusqu'ici très vaste : le traité de Cosmas (traduit d'après l'édition de J. K. Begunov) ; le synodique de Boril ; Alexiade ; quelques extraits de l'*Hystoria albigensis* ; un discours prononcé

spiritus de carceribus non credentium » (version de Carcassonne) et « *per licentiam patris exhibunt de carcere spiritus increduli aliquando*⁸ » (version de Vienne, qui semble plus précise sur ce point, ce qu'on va tenter de montrer dans la suite). Dans sa traduction française des deux versions, Edina Bozóky (p. 83) emploie le mot « infidèle » (Carcassonne : « alors les esprits sortiront des prisons des infi-dèles », Vienne : « et les esprits infidèles sortiront de leur prison avec la permission du Père »). Elle ne lie cette phrase à aucun verset de la Bible. Je crois avoir quand même trouvé une référence à examiner, à savoir 1 Pierre 3,18-20. La Vulgate donne le texte suivant : « *Christus semel pro peccatis mortuus est iustus pro iniustis ut nos offerret Deo mortificatus carne vivificatus autem spiritu in quo et his qui in carcere erant spiritibus veniens praedicavit qui increduli fuerant aliquando quando expectabat Dei patientia in diebus Noe cum fabricaretur arca in qua pauci id est octo animae salvae factae sunt per aquam* » (c'est moi qui souligne).

Le contexte de la phrase dans l'*Interrogatio* est le suivant : le Fils de l'Homme séparera les justes du milieu des pécheurs. Les pécheurs seront expulsés dans l'enfer. Les esprits incrédules sortiront de leur prison, ils entendront la voix du Christ et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un berger (Jean 10,16)⁹.

On voit qu'il y a une catégorie spéciale d'esprits, qui étaient jadis incrédules ou infidèles et qui ont été jetés dans une prison, mais qui se rangeront parmi les sauvés après le Jugement dernier. Cela s'accorde bien avec une possible interprétation de la citation biblique signalée, où aussi la notion des esprits jadis incrédules est liée à l'idée de leur incarcération et du salut.

Heureusement une interprétation cathare de 1 Pierre 3, 19 nous est parvenue dans la somme *Adversus catharos et valdenses* rédigée par Moneta de Crémone. La compatibilité avec les *Questions de Jean* semble seulement partielle, mais cette piste peut néanmoins nous aider.

Moneta de Crémone accuse ses adversaires de se baser sur 1 Pierre 3, 18-20 pour lancer des spéculations à propos d'un « troupeau d'âmes célestes » qui ont péché par l'incrédulité au temps de Noé et qui ont été incarcérées dans les corps. Après un certain temps, le Christ est venu pour « prêcher aux esprits

par M. Weingart, puis édité : *Pocátky bogomilství, prvního opravného hnutí u Slovanu...*, Prague, 1913 ; deux ou trois études tchèques de M. Loos ; quelques comptes-rendus ; la traduction de M. Lambert, *Medieval Heresy* ; une traduction pas très réussie d'A. Brenon, *Les cathares : vie et mort d'une Église chrétienne* (compte-rendu de la traduction tchèque D. Zbiral, « A. Brenonová, Katari. Život a smrt jedné křesťanské církve », *Religio. Revue pro religionistiku*, 9, 2001, n° 2, p. 229-231) ; c'est tout, si rien ne m'a échappé.

8. *Interrogatio Iohannis*, E. Bozóky éd., *op. cit.*, p. 82.

9. *Ibid.*, p. 82-83.

en prison, qui autrefois avaient été incrédules », c'est-à-dire au peuple de Dieu, déchu du ciel¹⁰.

Le *Tractatus de hereticis* contient une autre référence qui paraît essentielle pour notre thème. L'inquisiteur lombard nous fait savoir : « Un certain docteur des Albanenses, Lanfrancinus de Vaure, affirme – et telle est l'opinion des Albanenses – que les brebis, à savoir les âmes qui sont descendues ou déchues du ciel, ne s'incarnent pas toutes. Certaines subissent une purification dans l'air caligineux [*in aere isto caliginoso*] sans aucun corps. Celles-ci souffrent une peine plus grande que celles qui se trouvent dans les corps, mais elles atteignent plus vite le salut. C'est d'elles qu'on dit dans l'évangile : J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de...¹¹ » (la citation complète de Jean 10, 16 : « J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut que je les amène, elles aussi ; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger »).

Nous rencontrons ici une catégorie spécifique de pénitents qui cheminent vers le salut différemment des esprits « normaux ». Anselme est muet sur la cause de cette division des voies au salut. On ne peut postuler avec certitude que la tournure « qui sont descendues ou déchues » se rapporte à deux catégories différentes d'âmes, les unes ayant péché de leur plein gré, les autres « comme par contrainte¹² », et si, par conséquent, le fait qu'une âme soit retenue ou dans le corps, ou dans l'air caligineux est déterminé par son appartenance à un de ces groupes hypothétiques.

La mise en rapport – quelque vague qu'il soit – des « esprits incrédules » (*l'Interrogatio*) avec les esprits se purifiant dans l'air (les Albanenses, au moins certains d'entre eux) est soutenue par le fait que, comme Lanfrancinus, les *Questions de Jean* introduisent, juste après la mention des esprits incrédules,

10. Moneta de Crémone, *Adversus catharos et valdenses*, T.-A. Ricchini éd., Roma, 1743 (réimpression Ridgewood, 1964), p. 61. Le *Rituel latin* (Ch. Thouzellier éd., *Rituel cathare. Introduction, texte critique, traduction et notes*, Paris, 1977, p. 240-246) emploie des citations assez proches de celle-ci (1 Pierre 3, 20-21), mais là, les esprits incrédules ne sont même pas mentionnés, encore moins interprétés. Une analyse de ce passage serait intéressante aussi, mais le lien au thème de cet article n'est qu'assez vague.

11. *Tractatus de hereticis*, A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, II... », *op. cit.*, p. 312.

12. Cf. *De heresi catharorum*, A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, I : Le *De heresi catharorum* », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 19, 1949, p. 311.

la citation de Jean 10, 16, isolée en apparence de ce qui précède et de ce qui suit¹³.

Il faut ajouter que l'idée des esprits dispersés dans l'air était connue aussi dans les milieux orthodoxes. Jacques de Voragine écrit dans la *Légende dorée* : « Quand Lucifer fut pris du désir d'égaliser Dieu, Michel l'archange, héraut de la milice céleste, vint et chassa du ciel Lucifer avec ceux qui l'avaient suivi et les fit reculer dans l'air caligineux [*in hunc aërem caliginosum*] jusqu'au jour du Jugement¹⁴ ».

Il n'est pas exclu qu'en parlant des esprits dans l'air caligineux, les Albanenses pensaient au verset d'Ezechiel 34, 11-12 (« *haec dicit Dominus Deus ecce ego ipse requiram oves meas et visitabo eas sicut visitat pastor gregem suum in die quando fuerit in medio ovium suarum dissipatarum sic visitabo oves meas et liberabo eas de omnibus locis in quibus dispersae fuerant in die nubis et caliginis* »), que citait l'auteur du *Traité cathare*¹⁵ et qui contient non seulement le terme « *caligo* » (une coïncidence accidentelle peut-être), mais aussi, selon l'interprétation du cathare occitan, l'idée des anges dispersés que le Christ promet de libérer du monde et ramener dans le Royaume du Père céleste.

Il est plus facile, grâce à ces pièces, d'interpréter la mention des « esprits incrédules » dans l'*Interrogatio Iohannis* (même si on ne saurait dire avec certitude quelles pensées venaient à l'esprit du rédacteur et des lecteurs ou auditeurs de l'apocryphe). L'*Interrogatio*, tout en prêchant le traducianisme¹⁶, mentionne que sauf les anges rebelles qui ont été séduits (et qui seront

13. L'objection que les Albanenses étaient des dualistes absolus, tandis que l'*Interrogatio* est un écrit des dualistes mitigés, et que, en conséquence, Lanfrancinus et les *Questions* ne sauraient avoir quelque chose de commun, ne semble pas justifiée. Les deux dualismes ne sont que des types idéaux, avancés par les polémistes et tout à fait secondaires pour la religion cathare. Déjà en 1967 Milan Loos a souligné (même s'il croyait que les *ordines* correspondaient aux différents types du dualisme, cf. *Dualist Heresy in the Middle Ages*, Prague, 1974, p. 350) que les frontières des sotériologies cathares ne suivaient pas les frontières des Églises hérétiques (M. Loos, « Certains aspects du bogomilisme byzantin des 11^e et 12^e siècles », *Byzantinoslavica*, 28, 1967, p. 52-53, n. 61), ce qui est d'ailleurs attesté dans le *Tractatus de hereticis*, A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, II... », *op. cit.*, p. 313.

14. *Jacobi de Voragine Legenda aurea vulgo Historia Lombardica dicta...*, Th. Grässe éd., Osnabrück, 1969, p. 647.

15. *Tractatus Manicheorum*, Ch. Thouzellier éd., *Un traité cathare inédit du début du XIII^e siècle d'après le Liber contra Manicheos de Durand de Huesca*, Louvain, 1961, p. 108.

16. *Interrogatio Iohannis*, E. Bozóky éd., *op. cit.*, p. 64.

damnés), Satan « entraîna avec sa queue le tiers des anges de Dieu¹⁷ »¹⁸. Le pouvoir de les entraîner a pu lui être accordé à cause de leur péché qui, tout en étant moins grave que celui des anges séduits (destinés à être damnés), exige leur punition. Ils ont été incarcérés, que ce soit dans certains corps (les corps dont l'habitant n'est pas une âme engendrée) ou dans des prisons que l'apocryphe manque de spécifier. Au jour du Jugement, ils seront libérés. Ainsi les « justes » seraient les âmes nées *ex traduce* (celles qui « ont observé la vie angélique¹⁹ »), tandis que les « esprits incroyables » seraient ceux des anges qui ont commis un péché, mais qui ont été entraînés par Satan contre leur gré. L'*Interrogatio* ne serait pas la seule source à évoquer ce type d'esprits²⁰.

On est loin d'arriver à une interprétation complète et sûre. L'*Interrogatio* n'est pas un exposé dogmatique clair, mais un apocryphe enchaînant des récits, des images et des interprétations abrégées de certains versets de la Bible. Néanmoins, le *Tractatus de hereticis*, la somme de Moneta de Crémone et la croyance cathare aux esprits pécheurs mais destinés à être sauvés (attestée sous différentes formes dans le *Tractatus*, le *De heresi*, la *Somme* de Rainier Sacconi et le *Registre d'inquisition de Jacques Fournier*) nous permettent d'affirmer que la notion des « esprits incroyables » est liée à la fois à 1 Pierre 3,18-20 et à l'idée d'une catégorie spéciale des anges. Il ne semble pas que pour le rédacteur bogomile de l'*Interrogatio* ce soient spécialement des esprits se purifiant dans l'air caligineux (comme pour certains Albanenses). Il s'agit plutôt d'une référence aux anges que le « dragon ancien » entraîna avec sa queue et qui ont leur propre voie au salut, différant – sans que nous sachions comment – de celle des esprits engendrés (nés *ex traduce*). La sentence du Jugement dernier sera favorable à ces « esprits incroyables » : ils s'associeront aux « *iusti* » – à savoir aux descendants justes d'Adam et Ève,

17. *Interrogatio Iohannis*, E. Bozóky éd., *op. cit.*, p. 53.

18. Il ne faut évidemment pas confondre les deux catégories d'anges qui seront sauvés (*Tractatus*) et les deux groupes d'anges dans l'*Interrogatio* – les anges séduits d'une part, les anges entraînés de l'autre. La thèse soutenue est que la distinction du *Tractatus* est en rapport avec les « esprits incroyables » et les « justes » de l'*Interrogatio*.

19. *Interrogatio Iohannis*, E. Bozóky éd., *op. cit.*, p. 81.

20. *De heresi catharorum*, A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, I... », *op. cit.*, p. 311 ; *Tractatus de hereticis*, A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, II... », p. 313 ; Rainier Sacconi, *Summa...*, F. Sanjek éd., « Raynerius Sacconi O.P. Summa de Catharis », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 44, 1974, p. 58 ; J. Duvernoy éd., *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier, évêque de Pamiers (1318-1325)*, Toulouse, 1965, vol. 1, p. 241 ; vol. 2, p. 199-200.

anges appartenant sans doute à ceux qui ont été entraînés contre leur gré²¹,
– et aux anges fidèles.

© David Zbiral, 2005
david.zbiral@post.cz
Université Masaryk de Brno - République tchèque

Cf. *Tractatus de hereticis*, A. Dondaine éd., « La hiérarchie cathare en Italie, II... »,
op. cit., p. 313.